

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 JUILLET 2008**

**Délibération
n° 2008.07.136**

**Direction du
développement
économique :
complément
d'attribution de
subventions et
participations aux
associations 2008**

LE DIX JUILLET DEUX MILLE HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 juillet 2008**

Secrétaire de séance : Jacky BONNET

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

François NEBOUT à Marie-Noëlle DEBILY, Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Stéphane CHAPEAU à Fabienne GODICHAUD, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Catherine DESCHAMPS à Michel BRONCY

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

**DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : COMPLEMENT D'ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUX ASSOCIATIONS 2008**

La ComAGA a identifié dans son plan d'actions touristique le fleuve Charente et le port l'Houmeau comme axe de développement stratégique. Dans ce cadre, elle souhaite mettre en place une action spécifique sur le port l'Houmeau pour accueillir les plaisanciers. Pour cela, elle propose de missionner l'office de tourisme du pays d'Angoulême pour assurer ce service compte tenu de ses compétences en matière d'accueil et de promotion touristique.

L'objectif est de créer les conditions optimales d'accueil des plaisanciers pour les inciter à venir sur le Grand Angoulême. Les prestations proposées sur les mois de juillet et août seront les suivantes : accueil sur le port et surveillance des bateaux, remise de documents d'informations relatifs à l'agglomération, mise à disposition de douches. La ComAGA verserait une participation à l'OTPA de 10 000 €.

Enfin, la ComAGA a décidé d'élaborer une plaquette d'information pour faire connaître cette opération. Le coût de l'opération s'élève à 2 881 € HT. Ce support sera édité en 4 langues (français, allemand, anglais et espagnol) et sera diffusé auprès de chaque loueur de bateaux présents sur le fleuve.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements. Messieurs Nebout et Grand ne prennent pas part au débat et au vote.

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 1^{er} juillet 2008,

Je vous propose :

D'AUTORISER le Président à signer une convention de partenariat avec l'office de tourisme du pays d'Angoulême,

D'ATTRIBUER une subvention de 10 000 € à l'office de tourisme du pays d'Angoulême,

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 6574 – sous fonction 95.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

18 juillet 2008

Affiché le :

18 juillet 2008